

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

organisation

Question orale n° 1245

#### Texte de la question

Question orale avec débat sur l'avenir des institutions. M. Philippe Douste-Blazy souhaite recueillir de M. le Premier ministre ses éclaircissements sur l'avenir des institutions de la République et sur la nécessité de rééquilibrer les relations entre les pouvoirs publics. La réforme sur la durée du mandat du Président de la République ouvre la voie à une refondation de nos institutions. Le groupe UDF souhaite que les prochaines étapes soient marquées par une revalorisation du rôle du Parlement et par la recherche de mécanismes permettant de diminuer le risque de cohabitation. Dans cette voie il convient d'ouvrir un débat de fond et d'élaborer des réformes sur le long terme et non de limiter la réflexion institutionnelle à la seule inversion du calendrier électoral pour la seule année 2002. La proposition d'Hervé de Charette avait le bénéfice de légiférer pour l'avenir et non pas de manière circonstancielle ou même politicienne. Cette vue n'est apparemment pas celle du Gouvernement. Si le Premier ministre partage avec nous l'idée d'une nécessaire refonte de nos institutions dont l'adoption du quinquennat ne serait que le point de départ, il souhaiterait connaître la manière dont il conçoit le point d'aboutissement et les étapes intermédiaires. (Voir débat et réponse dans JO correspondant).

#### Texte de la réponse

(L'ordre du jour appelle la discussion de cinq questions orales avec débat sur l'avenir des institutions). M. Philippe Douste-Blazy a présenté une question, n° 1245, ainsi rédigée:

«M. Philippe Douste-Blazy souhaite recueillir de M. le Premier ministre ses eclaircissements sur l'avenir des institutions de la Republique et sur la necessite de reequilibrer les relations entre les pouvoirs publics. La reforme sur la duree du mandat du President de la Republique ouvre la voie a une refondation de nos institutions. Le groupe UDF souhaite que les prochaines etapes soient marquees par une revalorisation du role du Parlement et par la recherche de mecanismes permettant de diminuer le risque de cohabitation. Dans cette voie il convient d'ouvrir un debat de fond et d'elaborer des reformes sur le long terme et non de limiter la reflexion institutionnelle a la seule inversion du calendrier electoral pour la seule annee 2002. La proposition d'Herve de Charette avait le benefice de legiferer pour l'avenir et non pas de maniere circonstancielle ou meme politicienne. Cette vue n'est apparemment pas celle du Gouvernement. Si le Premier ministre partage avec nous l'idee d'une necessaire refonte de nos institutions dont l'adoption du quinquennat ne serait que le point de depart, il souhaiterait connaître la maniere dont il concoit le point d'aboutissement et les etapes intermediaires». (Voir débat dans JO correspondant page 10413 à 10442)

#### Données clés

**Auteur :** M. Philippe Douste-Blazy

Circonscription: Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale Numéro de la question : 1245

Rubrique: Etat

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1245

Ministère interrogé : Premier Ministre Ministère attributaire : Premier Ministre

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2000, page 7041 **Réponse publiée le :** 20 décembre 2000, page 10438

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 décembre 2000